

Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes et Expert-Judiciaire, Antoine Legoux a fondé, en 2011, le Cabinet LEGOUX & Associés dont la vocation est d'assurer, avec son équipe, des missions de commissariat aux apports et à la fusion, de conseil notamment en matière d'estimation de préjudice, de commissariat aux comptes, d'audit contractuel, d'évaluation, d'expertise judiciaire et d'expertise comptable.

Son expérience professionnelle reconnue l'a conduit à devenir **Expert Judiciaire près la Cour d'Appel de Paris** dans la rubrique D.1.1 « Exploitation de toutes données chiffrées / Analyse de l'organisation et des systèmes comptables ». Il devient alors, à 34 ans et dans cette rubrique, **le plus jeune Expert-Comptable Judiciaire**.

Depuis 2012, il est **élu** au conseil de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

En 2013, il devient **Expert Judiciaire près les Cours Administratives d'Appel de Paris et de Versailles** et ouvre un établissement secondaire à La Baule (2, avenue de Bourgogne - 44500 La Baule).

Dans le cadre de ses activités professionnelles, Antoine Legoux est notamment :

- **membre** de plusieurs Compagnies Nationales d'Experts Judiciaires (CNECJ / CNEACT) depuis 2009 ;
- **et membre actif** :
 - de la Commission "Évaluation" de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes depuis 2013 ;
 - du Comité "Evaluation" du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables depuis 2013.

Il **intervient régulièrement à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne** au sein du Master CCA (Comptabilité - Contrôle - Audit) dans le cadre de colloques relatifs à la création d'un cabinet, à l'expertise judiciaire et aux fusions. **Il participe aussi en qualité de formateur à des formations** sur l'expertise judiciaire et sur l'évaluation organisées par la Compagnie des Experts d'Assurance et **anime depuis 2011 des ateliers aux JTE** (Journées de la Transmission d'entreprise).



www.legoux-associes.com



Télécharger notre application mobile



info@legoux-associes.com

Tél. : + 33 1 47 27 57 57

Fax : +33 9 70 06 19 31

107, avenue Victor Hugo - 75116 Paris - France

Tél. : +33 2 40 66 57 57

Fax : +33 9 70 06 19 31

2, avenue de Bourgogne - 44500 La Baule - France

© Design - 750 av. - 07/2015

LA.

**LEGOUX
& Associés**

Experts - Comptables
Commissaires aux Comptes

**EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS
EXPERT PRÈS LES COURS ADMINISTRATIVES
D'APPEL DE PARIS ET DE VERSAILLES**

Apport / Fusion / Scission Avantages Particuliers

Le **commissaire aux apports** apprécie la valeur des apports, en s'assurant que celle-ci n'est pas surévaluée, ainsi que les **avantages particuliers** qui peuvent être stipulés lors de telles opérations.

Le **commissaire à la fusion** vérifie que les valeurs relatives attribuées aux actions ou parts des sociétés participant à l'opération sont pertinentes et que le rapport d'échange est équitable.

Régulièrement désigné par les juridictions commerciales ou par décision unanime des associés en qualités de commissaire aux apports, de commissaire à la scission ou à la fusion et de commissaire aux avantages particuliers, le cabinet est **fortement spécialisé dans ce domaine**.

Antoine Legoux et son équipe peuvent se prévaloir d'une **grande expérience** étant intervenus sur des dossiers de taille internationale : des missions complexes portant sur des restructurations de **groupes cotés** ayant été réalisées.

Conseil / Assistance Litiges

■ *Evaluation de préjudices*

Le cabinet a développé une **compétence** dans l'**évaluation de préjudices**, dans la constitution de **dossiers de réclamation financière** et dans le **suivi et la soutenance des intérêts de la partie concernée** qui permet la résolution la plus **rapide** et la plus **efficace** des litiges pour les entreprises concernées.

■ *Assistance en matière de contentieux*

La plupart des litiges entre acteurs économiques se traduisent par des enjeux quantifiables.

Le cabinet intervient en qualité de **conseil pour assister les entreprises et les particuliers** dans la gestion de leurs conflits, aux côtés des avocats, en participant à la stratégie générale de défense des intérêts du client et en apportant un **dimension technique** aux échanges contradictoires.

Evaluation

L'évaluation d'une entreprise est l'estimation, à partir de critères objectifs, de sa valeur par l'application des **méthodes d'évaluation appropriées**.

Antoine Legoux et son équipe interviennent régulièrement dans le cadre d'**opérations de marché** ou de **transactions privées**.

Le cabinet est **compétent** dans l'application des **différentes méthodes d'évaluation** les plus complexes dans le cadre de la mise en oeuvre d'approches multicritères.

Compte tenu des missions confiées, Antoine Legoux s'implique fortement dans les **instances professionnelles** (Membre de la Commission "Evaluation" de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables).

Audit

■ *Audit légal : commissariat aux comptes*

Les **compétences** du cabinet dans le domaine du commissariat aux comptes s'étendent des sociétés de services aux sociétés industrielles, des activités de transformation aux activités de distribution.

■ *Audit contractuel*

L'**indépendance** du cabinet et l'**implication** d'Antoine Legoux au sein des **instances professionnelles** renforcent l'expertise du cabinet sur les sujets les plus sensibles de l'information financière.

Dans ce cadre, le cabinet peut accompagner ses clients à **chaque étape d'une acquisition** ou d'une cession.

Expertise Judiciaire

■ *Expertise Judiciaire*

L'Expert Judiciaire est un auxiliaire de justice. Il exerce sa mission en toute **conscience et indépendance** et apporte au Juge un **avis technique objectif** sur lequel celui-ci pourra s'appuyer pour fonder son Jugement.

Des missions d'expertise judiciaire sont **régulièrement confiées** à Antoine LEGOUX par les juridictions civiles, commerciales et administratives.

■ *Médiation / Arbitrage*

Toute personne privée ou toute entreprise confrontée à un **litige** peut recourir à l'**Arbitrage**.

Ce mode de **résolution des conflits** offre l'avantage de la **confidentialité** et de la **rapidité**.

■ *Procédures Collectives*

Antoine Legoux met ses compétences techniques au service de la justice, dans les domaines de la **prévention des difficultés des entreprises**, de **mandats ad hoc**, d'**assistance auprès des Administrateurs Judiciaires** et en qualité d'Expert désigné sur ordonnance du **Juge commissaire**.

■ *Procédure Participative*

Antoine Legoux intervient en qualité de "**technicien**" choisi d'un commun accord par les parties (Articles 1547 et suivants du Code de Procédure Civile). Ce technicien (article 1549) accomplit sa mission :

- avec **conscience, diligence et impartialité** dans le respect du principe du contradictoire ;
- comme une mission d'expertise de justice, à la différence qu'il a été choisi par les parties et non par un Juge.

